

C'est le recours à cette force armée de la façon que je viens d'indiquer qui est une des raisons pour lesquelles nous sommes réunis maintenant. Il s'agit de remplir, au moyen de l'intervention parlementaire, l'engagement que le Premier ministre a pris envers la Chambre le 30 juin dernier.

Avec l'autorisation de l'Organisation des Nations Unies, ce sont surtout les États-Unis qui, outre la Corée méridionale elle-même, se sont chargés de repousser les troupes de la Corée septentrionale. Il est naturel qu'il en soit ainsi. Seuls parmi les pays anti-communistes les États-Unis avaient en Extrême-Orient de forts contingents pouvant servir en Corée quand l'invasion a commencé. Puis, le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région leur imposait des obligations spéciales vu qu'ils étaient chargés de l'occupation du Japon.

Action militaire collective

Il faut aussi se rappeler qu'ordinairement seules de grandes puissances comme les États-Unis ou le Royaume-Uni possèdent des armées de terre qui peuvent être transportées rapidement sur de lointains théâtres de guerre sans mettre en péril leur propre territoire ni les autres régions où elles ont des engagements pressants, comme la France en Indochine et l'Angleterre en Malaisie et à Hong-Kong. Des pays plus petits ou de population moyenne comme le Canada ne disposent pas, en temps normal, d'armée de terre efficace qu'ils peuvent affecter à la sécurité collective dans des circonstances comme celles qui ont surgi en Corée.

Bien plus, tous les membres des Nations Unies et, en particulier, les petits pays, présumaient, jusqu'à juin dernier, que l'Organisation des Nations Unies ne les appellerait pas à participer à une action militaire collective pour repousser l'agression à plusieurs milliers de milles de distance. Les articles de la Charte destinés spécifiquement à assurer des sanctions militaires sont restés inopérants et n'ont même pas encore été invoqués. Vu l'usage que les Russes font du veto, il semblait également impossible au Conseil de sécurité de recourir aux sanctions militaires contre toute agression communiste. Ce qui s'est produit en juin au Conseil de sécurité, à cause de l'absence plutôt fortuite de l'U.R.S.S. et de l'esprit d'initiative et de décision des États-Unis d'Amérique, a changé du tout au tout le caractère des Nations Unies, au moins pour le moment, et ce, pour le mieux.

Il aurait été peu pratique cependant et peu sage de la part de tout gouvernement de fonder ses préparatifs militaires sur la présomption qu'un tel changement allait se produire ou que les Nations Unies pourraient intervenir comme elles l'ont fait.

En réalité, le Traité de l'Atlantique-Nord a été conclu en 1949 pour combler, au moins dans la zone de l'Atlantique-Nord, cette lacune de la Charte résultant de l'impuissance à laquelle le Conseil de sécurité était réduit jusque-là d'appliquer la sécurité collective. Ainsi se sont précisées nos obligations en matière de défense collective de la zone de l'Atlantique-Nord, la Russie soviétique n'étant pas là pour entraver ni faire échouer les décisions prises en vertu de ces obligations. Nous savions à quoi nous étions tenus en vertu de cette obligation. Mais nous ignorions, comme tous les autres pays d'ailleurs, les effets de nos obligations envers les Nations Unies.

Programme de défense du Canada

Notre programme de défense jusqu'au mois de juin de cette année visait à tenir en disponibilité une petite armée régulière bien dressée qui pourrait faire immédiatement sa part dans la défense de l'Amérique du Nord, surtout dans la région arctique, et qui pourrait, d'autre part, agrandir rapidement ses cadres dans le cas d'une guerre générale où le Canada serait obligé de se défendre en dehors de ses frontières. Fournir aux Nations Unies, à brève échéance, un corps expéditionnaire capable de se déployer rapidement dans des régions éloignées où une agression aurait lieu, cela, je l'admetts, ne faisait pas partie de notre programme ni de celui d'aucun autre pays.

Les États-Unis, jusqu'ici, ont donc presque seuls supporté tout le fardeau de l'assistance sur terre à la Corée du Sud. Ils ont apporté leur assistance avec rapidité, avec beaucoup de courage et avec une efficacité croissante. Malgré les énormes difficultés qu'elles doivent surmonter, les troupes américaines ont, comme on sait, combattu magnifiquement, non seulement dans l'intérêt de leur propre pays mais dans